



CONSEIL MUNICIPAL : séance ordinaire du 21 avril 2015 à 18 heures 30 sous la Présidence de Mr le Maire.

PRESENTS : M.TRAINAUD Maire, Mrs LAIDET, Mme VANDESTICK, VIDAL, Mme MANCIA, Mr AUBOUIN Adjoint. Mmes DUMOUT, CHAILLOU, ROBERT-MORISSET, Mrs BONNEAU, BOUTIN, MARCHESSON, MASSE, Mme ROY, M. SAVARIT, Mr AUDEBERT, Conseillers.

EXCUSEES : Mesdames BLIN et LECLERCQ.

ABSENTE : Madame GRAFEUILLE.

Nomination du secrétaire de séance : Eric AUDEBERT.

1 – Approbation du CM du 10 mars 2015.

2- Mission d'AUDIT du CDG16 : situation en Hygiène et sécurité du travail :

Le CM autorise le Maire à signer la convention

3-Convention dispositif de lutte contre les frelons asiatiques :

Le CM autorise le Maire à signer la convention

4-SDEG16 : Convention de groupement de commandes électricité et gaz :

Le CM autorise le Maire à signer la convention

5- Charente eaux : Admission en irrécouvrable (compte affermage SAUR) :

Le CM admet en irrécouvrable la somme de 96.02 €

6- AMF 16 : Motion pour le respect des engagements de desserte LGV en 2017 :

Le CM adopte la motion

7- LOGELIA : Demande de garantie des emprunts à hauteur de 25% :

Le CM accorde sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 489 344 euros souscrit par LOGELIA Charente.

8- Virements de crédit :

022 Dépenses imprévues : - 131.00 €

6558-07 AMF 16 : + 32.00 €

6558-12 Chambre des métiers 16 : + 62.00 €

6558-17 Chambre des métiers 17 : + 37.00 €

6574-62 Autres : - 3 200.00 €

6574-25 Amicale du personnel communal : + 2 500.00 €

6574-69 Croix rouge française de Cognac : + 700.00 €

- Questions diverses :

- **Acquisition de parcelles (AE 219 et K86)**

Le CM approuve l'acquisition de ces parcelles et autorise le maire à signer les actes.

- **Subventions Amicale du personnel : 2 500 €** décomposés comme suit :

500 € pour les adhésions de tous les agents actifs et 2000 € de subvention de fonctionnement de l'amicale.

Chambre des métiers de La Rochelle : 37.00 €

La Croix Rouge Française antenne de Cognac : 700.00 €

- **Projet d'acquisition d'une partie de la parcelle AK141 (emplacement parking) :**

A 15 contre et 1 abstention, le CM n'approuve pas cette acquisition.

- Pour info :

- **Remerciements**

La séance est levée à 20h15.

Le Maire,

Michel TRAINAUD

